

ANNEXE E

ÉNONCÉ DES TRAVAUX POUR LES ÉCHANTILLONS DE PRÉSÉRIE DU SYSTÈME D'ARME À CALIBRES MULTIPLES POUR TIREUR D'ÉLITE (ACMTE) C21



Numéro de référence : W8476-196090

Date : 27 avril 2020

Préparé par :
DAPES 9
Responsable technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général G. R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



AVIS

Le présent document a été examiné par le responsable technique et ne porte pas sur des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues initialement doivent continuer de s'appliquer.

1. **PORTÉE**

1.1. **Objectif**

Cet énoncé des travaux (EDT) a pour but de décrire la portée et les exigences qui s'appliquent à la livraison d'échantillons de présérie (EPS) et d'autres articles du ministère de la Défense nationale (MDN) pour faciliter l'évaluation des offres du système d'arme à calibres multiples pour tireur d'élite (ACMTE).

2. **PRODUITS LIVRABLES**

2.1. **Échantillon de présérie (EPS)**

2.1.1. L'entrepreneur doit livrer trois (3) EPS fabriqués conformément aux spécifications présentées à l'annexe C qui représentent l'ACMTE finie proposée, sauf indication contraire au paragraphe 2.1.4 de cet annexe. Les fusils et les accessoires livrés en vertu de l'éventuel contrat de production doivent répondre en tout point aux spécifications présentées à l'annexe C.

2.1.2. Chaque EPS doit être préparé et livré dans un étui de transport verrouillable rigide.

2.1.3. Chaque EPS doit comprendre ce qui suit :

- Fusil (présentant la configuration de 7,62 x 51 mm avec canon)
- Chargeur OTAN de 7,62 x 51 mm, qté : 2
- Canon de calibre .338, qté : 1
- Chargeur de .338LM, qté : 2
- Trousse complète de nettoyage et d'entretien
- Frein de bouche
- Silencieux
- Étui de transport
- Bipied*
- Viseur optique avec monture*

* Nota : Le bipied et le viseur optique compris dans l'EPS seront utilisés au cours de l'évaluation des offres seulement. Ils ne seront pas fournis avec l'ACMTE en production si le soumissionnaire se voit attribuer un contrat.

2.1.4. Exemptions relatives à l'EPS :

- a. Il n'est pas nécessaire que la couleur du fusil fourni à titre d'EPS réponde à l'exigence 3.1.1.9 présentée à l'annexe C.
- b. Il n'est pas nécessaire que l'étui de transport fourni à titre d'EPS réponde aux exigences 3.2.1 à 3.2.15 présentées à l'annexe C.

- c. Il n'est pas nécessaire que la couleur du silencieux fourni à titre d'EPS réponde à l'exigence 3.3.3.8 présentée à l'annexe C.
- d. Si un manchon de silencieux est fourni avec l'EPS, le manchon n'a pas à satisfaire à l'exigence 3.3.3.11 de l'annexe C.
- e. Il n'est pas nécessaire que les marques sur le silencieux fourni à titre d'EPS répondent à l'exigence 3.8.1 présentée à l'annexe C.

2.2. Documents

- 2.2.1. L'entrepreneur doit fournir une (1) copie papier et une (1) copie électronique (MS Word ou PDF) du manuel d'entretien/réparation en anglais.
- 2.2.2. L'entrepreneur doit fournir trois (3) copies papier et une (1) copie électronique (MS Word ou PDF) du manuel d'utilisation en anglais.

2.3. Outils de maintenance

- 2.3.1. L'entrepreneur doit fournir tous les outils spéciaux nécessaires afin de procéder à l'entretien au cours des phases 2 et 3 de l'évaluation des offres.
- 2.3.2. L'entrepreneur doit fournir des calibres d'inspection devant permettre au Canada de procéder à une inspection de sécurité au début de la phase 2 de l'évaluation des offres.

2.4. Matières consommables et pièces de rechange

- 2.4.1. L'entrepreneur doit fournir les matières consommables et les pièces de rechange nécessaires au cours des phases 2 et 3 de l'évaluation des offres.